



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES,
ERMACORA, ARANEDER.
Messieurs COUTON, SAMAMA, CAPRONI, RIH.

Absents excusés : Madame DUCHON donne pouvoir à Madame BULLIER.
Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Monsieur BOGDAN donne pouvoir à Monsieur RIH.
Monsieur MAROTTE donne pouvoir à Madame ERMACORA.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 17

Réf : 2023/02/2 – OBJET : Subventions 2023 accordées aux classes d'environnement

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'accorder aux écoles élémentaires organisant des classes d'environnement le versement d'une subvention de 8 € par enfant multiplié par l'effectif scolaire de l'école pour l'exercice 2023.

Article 2 : Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2023.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le :
et publication
du :

Saint-Cyr-l'Ecole,
le :

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller Départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU



Le 20 février 2023

Acte à classer

2023-02-2

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-20T16-32-13.01 (MI243296675)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230220-2023-02-2-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Subventions 2023 accordées aux classes d'environnement

Date de décision : 20/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : ET-Délibération Subventions 2023 Multicanal : Non
accordées aux classes
d'environnement.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/02/23 à 16:32

Date 20/02/23 à 16:32

Date 20/02/23 à 16:38

Par TARRADE Eric

Par TARRADE Eric